



ARRETE N° 411 /26/MMG/DIRCAB/DGM/DCM/SCM

**PORTANT ATTRIBUTION D'UNE (1) AUTORISATION D'EXPLOITATION ARTISANALE POUR
L'OR A LA COOPERATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER EN CENTRAFRIQUE
« CODESMICA »**

LE MINISTRE CHARGE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023 ;
- Vu** la Loi n°24.008 du 21 août 2024, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n°23.199 du 30 août 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n°26.141 du 15 mai 2026, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°26.146 du 21 mai 2026, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement et son Additif ;
- Vu** le Décret n°23.148 du 19 juin 2023, portant organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Mines et de la Géologie et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu** la demande du 1 juin 2026, formulée par Monsieur **Julien Théodore YANOU**, Président de la **Coopérative pour le Développement du Secteur Minier en Centrafrique** ;
- Vu** la quittance du Trésor Public n° **0489735** du **9 juillet 2026** ;

SUR RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES MINES

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est accordé à la **Cooperative pour le Développement du Secteur Minier de Centrafrique**, une (1) Autorisation d'Exploitation Artisanale, dans la Sous-Préfecture de **Yaloké**, pour une période de validité de deux (2) ans renouvelable.

Article 2 :

Ladite Autorisation, valable pour l'or, couvre une superficie de **62500 m²** dont le centre est défini par les coordonnées géographiques suivantes :

N°	Localité	Longitude Est	Latitude Nord	Superficie m ²
RC1 b-41	A : GAGA YALOKÉ	16,968197	05,470344	62500

Article 3 :

Les travaux d'exploitation feront l'objet de rapports d'activités semestriels qui seront adressés d'une part, au Ministre en charge des Mines et de la Géologie et d'autre part au Directeur Général des Mines.

Article 4 :

Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 04 SEPT 2026



Rufin BENAM-BELTOUNGOU
Ministre Chargé des Mines et de la Géologie